

Demande de nationalité française après le dicorce

Par saranet, le 08/01/2015 à 16:34

bonjour, je voudrai savoir si j'ai le droit d'avoir la nationalité française, je suis algérienne , je me suis marié en 2008 avec un français , et je suis rentrée en France en 2009, j'ai eu une carte de séjours de 10 ans, et j'ai eu un enfant , en 2013 le papa a mon enfant me déclare qu'il veut divorcer , et maintenant je vie avec mon enfant , et je veut demander la nationalité es que je peut l'avoir, merci pour votre reponse

Par domat, le 08/01/2015 à 19:05

bjr,

pour demander la nationalité française par mariage, La communauté de vie affective et matérielle ne doit pas avoir cessé avec votre époux depuis le mariage.

vous pouvez consulter ce lien:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2726.xhtml

cdt